

Commission Permanente L'essentiel

15 décembre 2017

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE – SÉCURITÉ

Rapporteur : Thierry Lagneau

Contrats Départementaux de solidarité territoriale 2017-2019 - 10 communes : 1 054 053,56 euros

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée départementale a décidé la mise en œuvre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019 à destination des Communes de moins de 5 000 habitants et a adopté les modalités d'intervention financière du Département correspondantes.

BEDOIN	227 400,00 €
CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE	73 200,00 €
GOULT	123 890,00 €
GRILLON	63 300,00 €
LES BEAUMETTES	35 896,56 €
LORIOU-DU-COMTAT	110 926,00 €
MALEMORT-DU-COMTAT	59 381,00 €
OPPEDE	119 000,00 €
SAINT-CHRISTOL-D'ALBION	204 660,00 €
VAUGINES	36 400,00 €
TOTAL	1 054 053,56 €

ÉCONOMIE - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Rapporteur : Jean Marie Roussin

CNRS : avenant n° 2 à la convention de financement du Laboratoire Souterrain à Bas Bruit de 2013 : 2 467 000 euros

Depuis 2012, le Département soutient le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) pour la réalisation du projet d'aménagement du Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) de RUSTREL. Par ailleurs, par délibération du 22 septembre 2017, le Département a attribué à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse une subvention de 2,467 M€ représentant 16,56 % du montant du réaménagement et de la restructuration du site Pasteur, estimé à 14,9 M€. Cette délibération comporte une erreur matérielle dans l'identification du bénéficiaire de la subvention. En effet, la maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le Rectorat de l'Académie d'Aix- Marseille et non par l'Université.

Ce soutien financier du Département va permettre de financer :

- des projets visant à moderniser et à dynamiser la plateforme de recherche du Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) avec le CNRS et l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,
- la restructuration du site Pasteur de l'Université d'Avignon

AGRICULTURE - EAU – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

Programme Durance – 3ème répartition 2017

Dans le cadre de son dispositif délibéré en 2011 en faveur de la gestion des cours d'eau et de la prévention des inondations, le Département a validé en 2015 le Contrat de Rivière de la Durance et son avenant 2015-2016.

Depuis, le 30 juin 2017, le Département a validé le contrat bilatéral Durance 84.

C'est à ce titre que l'Assemblée départementale vient d'attribuer une subvention de 6 500 euros au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) pour une étude «sédiments»

Aménagement des rivières non domaniales et lutte contre les inondations – 4ème répartition 2017 : 303 000 euros

Le Département de Vaucluse met en œuvre la politique d'aménagement des rivières non-domaniales et de lutte contre les inondations encadrée et actualisée par la délibération cadre du 11 mars 2011, regroupant tous les dispositifs «rivières».



[Télécharger la liste des bénéficiaires de la 4ème répartition du programme 2017](#)

ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS

Rapporteur : Dominique Santoni

Adhésion à l'association AGIR pour le Transport Scolaire des Élèves et Étudiants Handicapés (TEH) en 2018 : 2 400 euros

L'association AGIR est une association de professionnels du transport public fondée en 1987 par des élus et des techniciens partageant la volonté de mettre à disposition des collectivités locales et des entreprises une offre de service indépendante des groupes de transport.



Au quotidien, AGIR propose différents services à ses adhérents : une assistance technique et juridique, des formations, des échanges d'expériences entre adhérents via un forum et une mutualisation des achats.

Faisant suite à la loi Notre, le transfert de la compétence du transport des élèves et étudiants handicapés à la Mission Gestion des Risques et Déplacements a nécessité d'engager une réflexion sur la gestion de ces transports et, à ce titre, a sollicité les services de cette association.

L'adhésion à AGIR va permettre d'accompagner le Département de Vaucluse dans sa gestion quotidienne du TEH et dans l'élaboration des futurs marchés.

SOLIDARITÉ – HANDICAP

Rapporteur : Suzanne Bouchet

Convention portant sur la mise en œuvre de la prévention spécialisée en Vaucluse - années 2018 à 2020 : 2 267 411 euros

En application du Code d'Action Sociale et des Familles, le Département de Vaucluse participe aux actions de prévention spécialisée. Il peut habiliter des organismes publics ou privés pour l'exercice de ces missions.

Afin de définir au mieux les priorités d'intervention et les moyens accordés à cette mission, une étude effectuée par l'Observatoire Départemental des Solidarités entre mai et août 2017 a permis d'identifier les zones de fragilités, à savoir :

- Les communes qui concentrent des indices de fragilités hauts combinés à des effectifs élevés de jeunes,
- Les jeunes de 11 à 24 ans.

Ainsi, quatre objectifs généraux d'interventions sont ciblés :

- Prévenir le décrochage et la rupture scolaire,
- Contribuer à la prévention de la délinquance,
- Appréhender les problématiques de santé dont les conduites addictives,
- Traiter les problématiques de marginalisation et d'adaptation sociale dont les décrocheurs de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Pour 2018, le Département s'appuie sur le Service de Prévention Spécialisée de l'Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADVSEA) qui interviendra sur les quinze communes identifiées : Apt, Aubignan, Avignon, Bollène, Carpentras, Cavaillon, Courthézon, L'Isle-sur-la-Sorgue, Montoux, Orange, Le Pontet, Sorgues, Le Thor, Vaison-la-Romaine, Valréas.

HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

Participation du Département aux opérations de production de logements locatifs sociaux par Grand Avignon Résidences et Grand Delta Habitat - communes de Caumont-sur-Durance, Carpentras et Pertuis : 219 363,55 euros

Par délibération du 30 juin 2017, le Département de Vaucluse a statué sur son dispositif départemental en faveur de l'habitat visant à soutenir la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, à destination des bailleurs sociaux, des communes, des EPCI et du parc privé.



C'est dans ce cadre que Conseil départemental de Vaucluse vient de délibérer sur une participation de 159 363,55 euros pour les opérations de Grand Avignon Résidences et 60 000 euros pour les opérations de Grand Delta Habitat pour le financement de 4 projets d'opérations de production de logements locatifs sociaux représentant 97 logements, répartis en 66 logements financés en PLUS et 31 logements financés en PLAI, sur les Communes de Caumont-sur-Durance, Carpentras et Pertuis.

**CULTURE - CULTURE PROVENÇALE –
PATRIMOINE** Rapporteur : Elisabeth Amoros**Dispositif départemental en faveur du
patrimoine - patrimoine rural non protégé -
programme 2017 : 11 720 euros**

Dans le cadre du dispositif départemental en faveur du patrimoine, le Département intervient en faveur du Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP) sur des opérations d'entretien, de restauration et de préservation du patrimoine rural non protégé au titre des Monuments Historiques.

Les opérations éligibles concernent les édifices et ouvrages non protégés situés dans les communes de moins de 2 500 habitants ou de plus de 2 500 habitants et qualifiées de rurales par arrêté préfectoral. Cette liste est actualisée annuellement en fonction de l'évolution dudit arrêté.

Aujourd'hui se sont deux opérations qui viennent de recueillir un avis favorable de l'Assemblée départementale.


**PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE
PROGRAMME 2017**

	BENEFICIAIRE	POP.	OPERATION	MONTANT H.T. DES TRAVAUX	PROPOSITION	TAUX
1	GOULT (commune de)	1 189	Restauration d'un moulin à vent	6 570 €	5 250 €	80%
2	RICHERENCHES (Commune de)	740	Restauration du puits templier	8 091,88 €	6 470 €	80%
TOTAL					11 720 €	

BUREAU**Dispositif départemental en faveur du
patrimoine**

Le patrimoine culturel est constitutif du maillage du territoire et représente, pour bien des communes, un fort point d'appui à leur dynamisation. A ce titre, il contribue à la construction des territoires de demain. C'est pourquoi le Département encourage sa conservation-restauration au travers de plusieurs programmes.



Quatre dispositifs de soutien à la restauration couvrent aujourd'hui les différents secteurs patrimoniaux :

- La Commission Gagnière.
- Le Fonds Départemental d'Intervention pour l'Environnement (FDIE).
- Le Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP).
- Le dispositif de soutien au patrimoine communal.

Le Département vient de décider, d'une part, de rendre plus lisible l'ensemble de ces interventions en faveur du patrimoine en les intégrant dans un seul dispositif unifié, sans modifier leurs modalités d'intervention et d'autre part de le compléter par une aide permettant d'accompagner la restauration de tous les patrimoines qui présentent un enjeu en Vaucluse, notamment le patrimoine privé, inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques. Dans cette perspective, une nouvelle aide, mise en place à titre expérimental, pourrait prendre en charge l'entretien, la restauration, la conservation préventive du patrimoine immobilier, public et privé, protégé au titre des Monuments Historiques et, d'autre part, de mettre en place une seule commission «Patrimoine» réunissant les experts ad hoc ayant pour vocation de rendre des avis sur les projets proposés au Département.